



Devenir avocat malgré un casier.

Par **LTRclub**, le **07/03/2016 à 16:01**

Bonjour rnrnJ'ai été inculpé avec 3 mois de sursis. Je voulais savoir si cela m'ôtait mes chances de devenir un jour avocat. Regarde-t-on le casier 1 ou le 2 avant de déterminer si vous pouvez ou pas exercer cette profession ? rnrnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/03/2016 à 18:11**

bonjour,rnvous avez été condamné à 3 mois de prison avec sursis et non inculpé.rnc'est lorsque vous sollicitez votre inscription dans un barreau que vous devrez fournir le bulletin n°3 de votre casier judiciaire qui comporte les condamnations les plus graves ainsi que des peines privatives de droit .rnsalutations